

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LE 12 OCTOBRE 2022**

Convocation en date du 5 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mr José NAVIO, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Mélanie BACH
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Shirley VESCO,
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 Juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai contracté :**

- Auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant de 975 000,00 €uros dans le cadre des prêts globalisés 2022, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 975,000 euros
Date de départ : 23/12/2022
Maturité : 23/12/2042 (20 ans)
Amortissement : Linéaire (capital constant)
Périodicité : Trimestrielle
Base de calcul : Exact/360
Taux d'intérêts :
Chaque périodicité du 23/12/2022 au 23/12/2042 : 2.78 %
(Décision n° 2022-0216)

➤ **J'ai conclu :**

- Auprès de l'Association ATOMES PRODUCTIONS, sise 46 Allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE, représentée par son Directeur Monsieur Stéphane CANO, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert du groupe AFFAIRE A SWING qui a eu lieu Mardi 23 Août 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 192 €uros.
(Décision n° 2022-0160)
- Auprès de l'Association LOS BUFAIRES DEL LAUQUET, dont le siège social est situé Avenue du Beal, 11250 SAINT HILAIRE, représentée par son Président, Monsieur Pascal DAYDE, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui a eu lieu le Mardi 30 Août 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 900 €uros.
(Décision n° 2022-0161)
- Auprès de l'Association Banda SALIPEBRE, représentée par son Responsable Monsieur André RECH, demeurant 53 Avenue du Mauzac, 11300 PAULIGNE, un contrat de cession à l'occasion d'un concert qui a eu lieu Mardi 5 Juillet 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 850 €uros. (Décision n° 2022-0162)
- Auprès de Madame Eva CARSTENSEN, Mandataire des musiciens de l'Ensemble musical TONTON A FAIM., dont le siège est situé chez Monsieur Patrick LAPENA, 29 Rue du Moulin d'Autan, 11000 CARCASSONNE, un contrat de cession à l'occasion d'un concert de l'Ensemble musical qui a eu lieu Mardi 19 Juillet 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 000 €uros. (Décision n° 2022-0163)
- Auprès de l'Association CLASSIK'O JAZZ, dont le siège social est situé 13 Rue des Batailleries, 11400 CASTELNAUDARY, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui a eu lieu le Mardi 9 Août 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 800 €uros. (Décision n° 2022-0167)
- Auprès de l'Association LES PLATEAUX HAUTS, dont le siège social est situé 7 Rue du Casteilla, 66120 FONT-ROMEU, représentée par Madame Corinne MOULET, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une animation de l'artiste « Le Vagabond Bien Aimé », qui a eu lieu le Mardi 12 Juillet 2022 à 18 h, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 500 €uros.
(Décision n° 2022-0168)

▪ Auprès de la SARL Cie LES ENJOLIVEURS, sise Le Bourg, 12230 STE EULALIE DE CERNON, représentée par son Gérant Monsieur Thierry CADENET, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une animation « Western Show » qui a eu lieu le Mardi 12 Juillet 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 5 500 euros.
(Décision n° 2022-0169)

▪ Auprès de l'Association Les Chaudrons, dont le siège social est situé 33 Chemin Laclau, 64800 NAY, représentée par son Président Monsieur Gautier LAGALAYE, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert du Duo André Minvielle / Lionel Suarez, qui a eu lieu le Mardi 12 Juillet 2022 à 22 h, Place du Presbytère à LIMOUX, pour un montant de 3 860 euros.
(Décision n° 2022-0170)

▪ Auprès de la Compagnie du Passage dont le siège social est situé Case postale 3172 - CH – 2001 NEUCHÂTEL, représentée par Monsieur Robert Bouvier, en sa qualité de Directeur, un contrat de cession pour la représentation du spectacle « François d'Assise » à l'occasion de l'année Delteil « Un été à la belle étoile » le Mardi 28 Juin 2022 à 20 heures 30, pour un montant de 5000,00 euros, comprenant le cachet de la représentation, le transport des décors et les frais de déplacement.
(Décision n° 2022-0171)

▪ Auprès de la violoniste Madame Clara DANCHIN, domiciliée 52 Rue Monplaisir, 31400 TOULOUSE, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui a eu lieu le Jeudi 30 Juin 2022 à 21 heures, à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 500 euros.
(Décision n° 2022-0172)

▪ Auprès de la pianiste Madame Anna JBANOVA, domiciliée 1 Allée des mûriers 31700 BLAGNAC, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui a eu lieu le Jeudi 30 Juin 2022 à 21 heures, à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 500 euros.
(Décision n° 2022-0174)

▪ Auprès du cabinet AXIOME – Géomètre Expert – 56, Avenue des Corbières – 11300 LIMOUX, une consultation pour des prestations de géomètre-expert pour notamment des relevés topographiques divers pour les Maitres d'œuvre de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 7 230,00 euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Relevé topographique tranche 3 – LIMOUX – Route de Chalabre, pour 3 075,00 euros Hors Taxes ;
- Relevé topographique d'une partie de la Rue Maurice Lacroux à LIMOUX, pour 995,00 euros Hors Taxes ;
- Petites Halles – division en volume, parcelle cadastrée section DC n° 70 – LIMOUX – Rue du Collège – Rue de la Goutine, pour 3 160,00 euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0175)

▪ Auprès de l'Association ADAM ROCK, dont le siège social est situé 20 Rue Amiral Rieunier 81000 ALBI, représentée par Madame Isabelle CAPRON, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert de la formation BERGIN' QUINTET, qui a eu lieu le Mercredi 10 Août 2022 à 21 h, Allée des Marronniers à LIMOUX, pour un montant de 1 900 euros.
(Décision n° 2022-0177)

▪ Auprès de CONTACT FM – 81, Avenue Henri GOUT – 11000 CARCASSONNE, un contrat d’Engagement relatif à l’animation d’un stand de radio lors du Forum des Associations organisé le Samedi 17 Septembre 2022 sur l’Esplanade François MITTERAND à LIMOUX, pour un montant de 800,00 Euros.

(Décision n° 2022-0178 qui n’a pas donné lieu à réalisation)

▪ Auprès de Monsieur Jean-Marie PICHOT – « SunnySide Anim » – 270, Rue des Amandiers – 11620 VILLEMUSTAUSOU, un contrat d’Engagement relatif à l’animation du Forum des associations qui s’est déroulé le Samedi 17 Septembre 2022 sur l’Esplanade François MITTERAND à LIMOUX, pour un montant de 450,00 Euros.

(Décision n° 2022-0179)

▪ Auprès de Madame Marina BELLINELLO, en sa qualité de mandataire, domiciliée 8 Rue du Château, 11300 BRUGAIROLLES, un contrat d’engagement à durée déterminée à l’occasion d’un concert de la Fanfare Les Bomb’Zatomik qui a eu lieu Mardi 12 Juillet 2022 à 18 h, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 920 Euros.

(Décision n° 2022-0180)

▪ Auprès des entreprises :

TITULAIRE 1 : SIGNATURE MEDITERRANEE SAS – 27, Avenue de Bruxelles – Z.I les Estroublans – 13127 VITROLLES ;

TITULAIRE 2 : SARL SIGNAUX GIROD SUD – Agence de CACASSONNE – Z.A.E Lannolier – 805, Rue Sébastien Vié – BP 91002 – 11850 CARCASSONNE.

un marché ayant pour objet la signalisation horizontale et verticale sur voirie communale et signalétique et plus précisément sous la forme d’un accord cadre à commandes multi-attributaires, avec au maximum 3 opérateurs économiques, sous réserve d’un nombre suffisant de candidats et d’offres.

Etant précisé dans un premier temps, que cet accord-cadre est conclu pour une durée d’un (1) an à compter de sa notification, renouvelable une fois par reconduction expresse ;

Puis dans un second temps, qu’il donne lieu à des marchés subséquents de signalisation horizontale et verticale sur voirie communale et signalétique, définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité du marché soit 45 000,00 Euros Hors Taxes par an.

(Décision n° 2022-0181)

▪ Auprès des entreprises :

- GRAND SUD DESAMIANTAGE - 35 Bis, Route des Corbières - 11800 TREBES
- SASU PERIES ET FILS - 371, Avenue Frédéric Passy - Z.I en Tourne III - 11400 CASTELNAUDARY
- SCOP RICHARD - 12, Avenue Thomas Edison - Z.A L’Arnouzette - 11000 CARCASSONNE
- SCOP ABADIE - 29, Avenue Oscar Rougé - 11300 LIMOUX
- SARL Société d’Exploitation - des Ets NACENTA - 7, Rue Ampère - Z.I La Bouriette - 11000 CARCASSONNE
- SARL GARRIGUE et Fils - 7, Avenue Charles De Gaulle - 11300 LIMOUX
- EURL THEBAULT - 28, Chemin des Riveilles - 11300 CEPIE

un marché de travaux ayant pour objet la rénovation énergétique de l'école maternelle Jacques PREVERT à LIMOUX.

LOT - DESIGNATION	MONTANT Exprimés en Euros HT	TITULAIRE
- LOT N° 1 : Désamiantage	28 317,88 €	GRAND SUD DESAMANTAGE 35 Bis, Route des Corbières 11800 TREBES
LOT N° 2 : Plâtrerie - isolation	47 621,66 €	SASU PERIES ET FILS 371, Avenue Frédéric Passy Z.I en Tourre III 11400 CASTELNAUDARY
LOT N° 3 : Menuiserie Alu	132 662,00 € (Variante : remplacement petits bois rapportés)	SCOP RICHARD 12, Avenue Thomas Edison Z.A L'Arnouzzette 11000 CARCASSONNE
LOT N° 4 : Isolation par l'extérieur – Peinture – Sol souple	116 568,74 €	SCOP ABADIE 29, Avenue Oscar Rougé 11300 LIMOUX
LOT N° 5 : Chauffage – Ventilation - Climatisation	111 286,30 €	SARL Société d'Exploitation des Ets NACENTA 7, Rue Ampère Z.I La Bouriette 11000 CARCASSONNE
LOT N° 6 : Plomberie - Sanitaire	32 165,00 €	SARL GARRIGUE et Fils 7, Avenue Charles De Gaulle 11300 LIMOUX
LOT N° 7 : Electricité - Solution de base - PSE 1 – Alarme Intrusion - PSE 2 – Luminaires durables - PSE 3 – Déplacement TGBT	35 649,88 € + 2 528,37 € + 12 574,13 € + 1 450,00 €	EURL THEBAULT 28, Chemin des Riveilles 11300 CEPIE
Total global LOT N° 7 :	52 202,38 €	
Total général :		<u>520 823,96 €</u>

(Décision n° 2022-0182)

▪ Après de la SAS ECOLLECT – Z.A La Cigalière – 19, Allée du Sirocco – 84250 LE THOR, un marché de travaux ayant pour objet la fourniture et l'installation d'ascenseurs pour bacs roulants Place Henri Joly à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme 49 402,40 Euros Hors Taxes.

Etant précisé que la SAS COLAS France – Etablissement de Carcassonne - Z.I la Bouriette – Rue Edouard Branly – BP 1084 – 11880 CARCASSONNE Cedex est déclarée comme sous-traitant, que le montant des prestations sous-traitées (terrassements) s'élève à la somme de 14 960,00 €uros Hors Taxes (TVA Auto liquidation), et que cette société peut bénéficier d'un paiement direct.

(Décision n° 2022-0183)

▪ Auprès de l'atelier Coquelicot, représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, domiciliée 1, Chemin des Bausses, 11300 VILLELONGUE D'AUDE, un contrat de prestation de service à l'occasion de l'organisation d'une animation atelier peinture le Mercredi 29 Juin 2022 de 9 h 30 à 11 h 30 au musée Petiet, pour un montant de 250,00 €uros. La Ville de Limoux prendra à sa charge le matériel nécessaire à la réalisation de l'animation.

(Décision n° 2022-0185)

▪ Auprès de KIWI PRODUCTION, 32 Rue des Blanchers 31000 TOULOUSE, représenté par sa gérante Virginie BAIET-DARTIGALONGUE, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert de Loris Martinez / Sarah Khavand et leurs invités, qui a eu lieu Jeudi 21 Juillet 2022 à 21 h, à l'Auditorium du Musée du piano, Eglise Saint Jacques à LIMOUX, pour un montant de 3 000 €uros.

(Décision n° 2022-0186)

▪ Auprès de la SASU AB CONCEPT – PRAE Charles Cros – RD118 – 11300 PIEUSSE/LIMOUX, une consultation pour la fourniture, la confection et la pose de rideaux pour les nouvelles salles de classe créées dans l'ancien Commissariat de la Police Nationale sis Place du Général Leclerc à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 284,93 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0187)

▪ Auprès l'association Brass Band Cathare sise 14, Avenue du Maquis, 11300 LIMOUX, représentée par Monsieur Frédéric DELLUC, agissant en qualité de Président, une convention de prestation de spectacle à l'occasion de l'année Delteil « Un été à la belle étoile » pour un concert qui a eu lieu le Vendredi 26 Août 2022 à 20 H 45, pour un montant de 3000,00 €uros. La Ville de Limoux prendra à sa charge le repas des musiciens.

(Décision n° 2022-0188 – Abrogée et remplacée par la décision n° 2022-0221)

▪ Auprès de l'association Jean-Claude Drouot sise 11, rue de Seine, 91000 EVRY-COURCOURONNES, représentée par Monsieur Jean-Claude Drouot, agissant en qualité de Président, un contrat de cession à l'occasion de l'année Delteil « Un été à la belle étoile », pour une représentation théâtrale « Choléra », qui a eu lieu le Mercredi 29 Juin 2022, pour un montant de 1600,00 €uros. La Ville de Limoux prendra à sa charge l'hébergement du Mardi 28 Juin au Mercredi 29 Juin inclus, les repas et les frais de route Evry/Limoux – Limoux/Evry.

(Décision n° 2022-0189)

▪ Auprès de la SCOP ARL, Orchestre de Chambre de Toulouse, sise 22 Allée de Barcelone, 31000 TOULOUSE, représentée par son gérant Monsieur Renaud GRUSS, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 20 Octobre 2022 à 21 h, à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 2 500 €uros.

(Décision n° 2022-0190)

▪ Auprès du musicien Monsieur Jean-Claude ALQUIER, domicilié 31 Avenue Barbès, 11600 CONQUES SUR ORBIEL, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui a eu lieu Mardi 2 Août 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 110 €uros.

(Décision n° 2022-0191)

- Auprès de l'Association CONVERS' BAND, représentée par son Président Monsieur Benoît VERGNES, demeurant 22 Rue Tesseyre 11000 CARCASSONNE, un contrat de cession à l'occasion d'un concert qui a eu lieu Mardi 2 Août 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 690 Euros.
(Décision n° 2022-0192)
- Auprès de l'Atelier Coquelicot représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, demeurant 1 chemin des Bausses, 11300 VILLELONGUE D'AUDE, un contrat de prestation de service, à l'occasion de la manifestation « Le Pont des Artistes », qui s'est déroulée le Mardi 12 Juillet 2022, pour un montant de 400 Euros.
(Décision n° 2022-0193)
- Auprès de la SAS DEMENAGEMENTS CABRIE PIERRE – Z.I La Devèze – 31 Bis, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, une consultation pour le déménagement de l'école maternelle Jacques PREVERT dans l'ancien commissariat de la Police Nationale sis Place du Général Leclerc à LIMOUX, durant la réalisation des travaux de rénovation énergétique, pour un montant total s'élevant à la somme de 8 241,67 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0195)
- Auprès l'Association Les Frères Locomotive, dont le siège social est situé 3 Montée du Château d'eau, 11200 FERRALS LES CORBIERES, représentée par sa Présidente Madame Anne LAURENT, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert de la Fanfare Toto qui a eu lieu le Mardi 26 Juillet 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 800 Euros.
(Décision n° 2022-0196)
- Auprès de l'Ensemble musical la Banda de Limos, représenté par son Président Monsieur Florian ROBLES, demeurant 52 chemin de Lacanal, 11300 LIMOUX, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui a eu lieu le Mardi 16 Août 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 800 Euros.
(Décision n° 2022-0197)
- Auprès du Brass Band Cathare, dont le siège social est situé 14, Avenue du Maquis, 11300 LIMOUX, représenté par Monsieur Frédéric DELLUC, en sa qualité de Président, un contrat de cession pour le concert du « Brass Band Cathare » à l'occasion de l'année Delteil « Un été à la belle étoile » le Vendredi 26 Août 2022 à 20 H 45, pour un montant de 3000,00 Euros, comprenant le cachet de la représentation.
(Décision n° 2022-0198) (Abrogée et remplacée par la décision n° 2022-0221)
- Auprès de l'association LABORY JAZZ CLUB PRODUCTION sise Le Quercy 524, rue Robert Schuman, 30000 NÎMES, représentée par Monsieur Jean Claude FRANCOIS agissant en qualité d'Administrateur Mandataire chargé de la Production un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de l'année Delteil « un été à la belle étoile » pour un concert le Samedi 27 Août 2022, pour un montant de 4747,50 Euros. La Ville de Limoux prendra à sa charge les repas des 10 musiciens et l'hébergement.
(Décision n° 2022-0199)
- Auprès de Monsieur Bernard MARGARIT, domicilié Les Crémades Hautes, 11300 Villarzel du Razès, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion du Rendez-vous gourmand, organisé au musée Petiet dans le cadre du label « Vignobles et découvertes » pour une animation musicale, le Vendredi 5 Août 2022 de 18 h à 20 h, pour un cachet net d'un montant de 200 Euros.
(Décision n° 2022-0200)

▪ Auprès de Madame Tania MARGARIT SCHUHMAN, domiciliée 14 rue de Provence, 11300 Limoux, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion du Rendez-vous gourmand, organisé au musée Petiet, dans le cadre du label « Vignobles et découvertes » pour une animation musicale, le Vendredi 5 Août 2022 de 18 h à 20 h, pour un cachet net d'un montant de 200 Euros.
(Décision n° 2022-0201)

▪ Auprès de Madame Christine TRANCHANT, domiciliée 25 Avenue du Président Wilson, 11000 Carcassonne, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion du Rendez-vous gourmand, organisé au musée du Piano dans le cadre du label « Vignobles et découvertes » pour une animation musicale, le Vendredi 12 Août 2022 de 18 h à 20 h, pour un cachet net d'un montant de 200 Euros.
(Décision n° 2022-0207)

▪ Auprès de l'Association CINEM'AUDE dont le siège social est situé 27, Avenue De Lattre de Tassigny BP219 – 11102 NARBONNE Cédex, représentée par Monsieur Fabrice CAPARROS, en sa qualité de Directeur, un contrat de prestation de service pour une séance de cinéma de plein air le Vendredi 12 Août 2022 à 21heures 30, pour un montant de 1000,00 Euros, correspondant à 250 places de cinéma à 4,00 Euros.
(Décision n° 2022-0208)

▪ Auprès de l'Association PERCU'SUD, dont le siège social est situé 14 Avenue du Maquis, 11300 LIMOUX, un contrat de prestation pour diverses manifestations qui se sont déroulées du 25 au 30 Juillet 2022 à LIMOUX, dans le cadre de « L'Académie Percud'Sud 2022, 3ème Edition », pour un montant de 6 000 Euros, ainsi que la prise en charge de 10 repas.
(Décision n° 2022-0209)

▪ Auprès de l'association La Patejada, sise 11300 VILLELONGUE, représentée par Monsieur Christophe RONCALLI agissant en qualité de Président, un contrat de prestation à l'occasion de l'année Delteil « un été à la belle étoile » pour le spectacle « Delteil et Moi » le Vendredi 19 Août 2022, pour un montant de 8000,00 Euros. La Ville de Limoux prendra à sa charge le repas des musiciens et les hébergements
(Décision n° 2022-0210) (Remplacée par décision n° 2022-0223)

▪ Auprès de l'association LES FRANCAS de l'Aude, dont le siège est situé 51 Boulevard Jean-Jaurès, 11000 CARCASSONNE et représentée par M. Abdel SEBAIN, son Directeur, un contrat de prestation pour l'organisation de 10 plateaux radio à l'automne 2022 dans les sites fréquentés par les jeunes de Limoux et du Limouxin avec l'objectif de recueillir la parole des jeunes concernant leurs attentes, pour un montant de 1 800 Euros.
(Décision n° 2022-0211) (Annulée car décision passée 2 fois par erreur - N° 237)

▪ Auprès de la SARL VIDAL et Fils – « La Confrérie » - 11270 FANJEAUX, un marché pour des prestations de services relatives au transport collectif « intramuros », définies avec un seuil maximum de 90 000,00 Euros Hors Taxes.
Etant précisé dans un premier temps, que ce marché est conclu pour une période allant du 1^{er} Septembre 2022 jusqu'au 06 Juillet 2023 (soit pour toute la période scolaire 2022-2023).
Et dans un second temps, que le montant journalier pour un ramassage Aller le matin et Retour en fin de journée scolaire est fixé à 299,00 Euros Hors Taxes.

Durant l'exécution du marché et en fonction des demandes de ses administrés, la Commune de LIMOUX se réservera le droit de lever la (les) option(s) suivante(s) :

- Option N° 1 : Ramassage du midi et d'un retour pour 13 H 30 et dont le montant journalier est fixé à 90,00 Euros Hors Taxes.

- Option N° 2 : Ramassage du vendredi matin et/ou des autres matins de la semaine (sauf dimanches et jours fériés) pour le marché de LIMOUX et dont le montant journalier est fixé à 112,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0212)

- Auprès des entreprises ci-dessous, un marché ayant pour objet des missions de Maitrise d'œuvre pour des travaux d'Architecture divers et du patrimoine, sous la forme d'un accord-cadre alloti à bons de commande multi-attributaires, avec au maximum 3 opérateurs économiques par lots, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

LOT N° 1 – Maitrise d'œuvre pour travaux d'Architecture divers

- TITULAIRE N° 1 : SELAS PLUG 'Architecture – 1, Avenue Maréchal Foch – 11000 CARCASSONNE.
- TITULAIRE N° 2 : RAYNAUD Jean-Luc – Architecte DPLG – 10, Rue de la Bladerie – 11300 LIMOUX.
- TITULAIRE N° 3 : AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE – 1, Rue Joliot Curie – 11150 BRAM.

LOT N° 2 – Maitrise d'œuvre pour travaux d'Architecture en Patrimoine

- TITULAIRE N° 1 : AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE – 1, Rue Joliot Curie – 11150 BRAM.

Donnant lieu à des marchés subséquents de Maitrise d'œuvre pour des travaux d'Architecture divers et du patrimoine, définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité du marché et l'ensemble des lots.

Etant précisé que cet accord-cadre est conclu pour une période de 1 an à compter de la date de notification, renouvelable 2 fois dans la limite de 3 ans et/ou 90 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée du marché et l'ensemble des lots.

(Décision n° 2022-0213)

- Auprès de la société AUDIO SEPT – 510, Boulevard Gay Lussac – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la location de matériel de sonorisation avec prestation technique dans le cadre des animations « Année DELTEIL » organisées à l'Île de Sournies de LIMOUX les 18, 19, 25, 26 et 27 Août 2022, pour un montant total s'élevant à la somme de 5 582,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0214)

- Auprès de la société ST GROUPE – Agence Languedoc Roussillon – ZAC Pioch Lyon – 34160 BOISSERON, une consultation pour la mise en conformité du tracé de basket-ball au Gymnase de l'Olympie de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 370,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0219)

▪ Auprès de la SAS CHEZ LIONEL – Charcuterie – Conserverie – Traiteur – 1, Place de la République – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture d'un buffet froid pour le Comité des Fêtes de LIMOUX prévu le 1^{er} Septembre 2022 dans le cadre de la Fête locale, pour un montant s'élevant à la somme de 2 913,74 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0220)

▪ Auprès de l'association Brass Band Cathare sise 14, Avenue du Maquis, 11300 LIMOUX, représentée par Monsieur Frédéric DELLUC, agissant en qualité de Président, une convention de prestation de spectacle à l'occasion de l'année Delteil « Un été à la belle étoile » pour un concert qui a eu lieu le Vendredi 26 Août 2022 à 20 H 45, pour un montant de 3000,00 Euros. La Ville de Limoux prendra à sa charge le repas des musiciens ainsi que l'hébergement d'une partie de la troupe.

(Décision n° 2022-0221)

▪ Auprès l'association La Patejada sise 11300 VILLELONGUE, représentée par Monsieur Christophe RONCALLI agissant en qualité de Président, un contrat de prestation à l'occasion de l'année Delteil « un été à la belle étoile » pour le spectacle « Delteil et Moi » le Vendredi 19 Août 2022, pour un montant de 7700,00 Euros. La Commune de Limoux prendra à sa charge le repas des musiciens et les hébergements

(Décision n° 2022-0223)

▪ Auprès de « Delteil & Moi » représenté par Monsieur Christophe RONCALLI, en sa qualité d'interprète un contrat d'engagement d'un spectacle à l'occasion de l'année Delteil le Vendredi 19 Août 2022 à 21 heures 30, pour un montant de 150,00 Euros.

(Décision n° 2022-0224)

▪ Auprès de « Delteil & Moi » représenté par Monsieur Frédéric DELLUC, en sa qualité de musicien, un contrat d'engagement d'un spectacle à l'occasion de l'année Delteil le Vendredi 19 Août 2022 à 21 heures 30, pour un montant de 150,00 Euros.

(Décision n° 2022-0225)

▪ Auprès de la SAS LIMOUDIS – SUPER U LIMOUX – 59, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture de serviettes hygiéniques pour les associations d'utilité publique locales, à savoir les Restos du Cœur et la Croix Rouge, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 846,79 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0227)

▪ Auprès de la société AUDIO SEPT – 510, Boulevard Gay Lussac – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture de matériels d'éclairage (projecteurs architecturaux) pour le service culturel de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 6 189,00 Euros Hors Taxes.(Décision n° 2022-0229)

▪ Une consultation :

- Auprès de l'Atelier de Dorure David Sébastien – Habilité par la D.M.F – 12, Rue Aimé Bardou – 37210 VERNOU SUR BRENNE, pour la restauration d'un cadre barbizon Tableau d'Etienne Dujardin-Beaumetz « La brigade Lapasset brûlant ses drapeaux » de 1882 exposé dans le Musée PETIET de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 5 650,00 Euros Hors Taxes.

- Auprès du Groupement Corinne AUTHIER-ATHANASE et Anne CRAVEIA – Conservation – Restauration de Peintures – 62, Rue Pradal – 31400 TOULOUSE, pour la restauration de la toile (Huile sur toile 112,5 x 171 cm) Les Blanchisseuses de Marie Petiet

(1882) exposée dans le Musée PETIET de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 2 455,00 Euros Hors Taxes.

- Auprès de l'Atelier de Dorure David Sébastien – Habilité par la D.M.F – 12, Rue Aimé BARDOU – 37210 VERNOU SUR BRENNE pour la restauration d'un cadre du 19ème Tableau de Marie Petiet « Les Blanchisseuses » de 1882 exposé dans le Musée PETIET de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 5 100,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0232)

- Auprès de la SASU AB CONCEPT – PRAE Charles Cros – RD118 – 11300 PIEUSSE / LIMOUX, pour l'aménagement de bureaux, pour un montant total s'élevant à la somme 23 462,73 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0234)

- Auprès de la Compagnie Amour et Psyché, représentée par Madame Chabanaud, Présidente, domiciliée 31 rue du Moulin de Conilh, 33450 SAINT LOUBES, un contrat de prestation de service à l'occasion de l'organisation de deux performances artistiques intitulées « Prête moi ta plume », le Samedi 17 et le Dimanche 18 Septembre 2022, de 9 h à 17 h au musée Petiet, pour un montant de 2000 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2022-0235)

- Auprès de Madame Laetitia Deloustal, domiciliée 2 rue des Vendanges, Résidence Les Jardins de Bacchus, appt 10 66600 PEYRESTORTES, un contrat de prestation de service à l'occasion de l'organisation d'une conférence intitulée « Marie Petiet : l'histoire singulière d'une artiste peintre au 19^e siècle dans les Pyrénées audoises », le Dimanche 18 Septembre 2022 à 17 h 30 au musée Petiet, avec pour un montant de 398,90 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2022-0236)

- Auprès de l'association LES FRANCAS de l'Aude dont le siège est situé 51 Boulevard Jean-Jaurès, 11000 CARCASSONNE et représentée par Monsieur Abdel SEBAIN, son Directeur, un contrat de prestation pour l'organisation de 10 plateaux radio dans les sites fréquentés par les jeunes de Limoux et du Limouxin avec l'objectif de recueillir la parole des jeunes concernant leurs attentes, montant de 1 800 Euros.

(Décision n° 2022-0237)

- Auprès de la SCIC SAPIE dont le siège est situé 7 Rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, représentée par Madame Christine MARLHENS, co-Gérante, un contrat de prestation pour la production d'une capsule vidéo de 3 à 5 mn montrant en image et son les différentes phases des Assises de la Jeunesse 2022 de Limoux et du Limouxin, pour un montant de 1 200 Euros TTC.

(Décision n° 2022-0240)

- Auprès de la société ABRIAL ACCES ETAGES – Agence Languedoc Roussillon – 29, Rue de la Métallurgie – 81200 AUSSILLON, ne consultation pour la fourniture, la pose, le réglage et la mise en service d'un élévateur vertical en plate-forme à l'Hôtel de Ville de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 28 094,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0241)

- Auprès de la SAS Mr. BRICOLAGE MOURET – 1, Rue Louis Blériot – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture d'étagères rack 4 plateaux pour le service culturel de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 546,67 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0242)

▪ Auprès du traiteur LE CONFETTI GOURMAND – Monsieur Bruno BROSOLO – 1, Rue des Augustins – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture d'un buffet froid pour le Forum des Associations prévu le 17 Septembre 2022 sur l'Esplanade François Mitterrand à LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 4 028,44 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2022-0243)

▪ Auprès de la société AUDIO SEPT – 510, Boulevard Gay Lussac – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture et la livraison de passages de câbles pour le service culturel de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 241,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2022-0244)

▪ Auprès de la société CASAL SPORT SUD-OUEST – 1, Rue Edouard Blériot – ZA ACTIVEUM – ALTORF-DACHSTEIN – 67129 MOLSHEIM Cedex, une consultation pour la fourniture et la livraison d'une paire de buts de rugby en aluminium, d'une hauteur de 11m avec charnières pour le stade Louis Trémesaygues de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 371,55 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2022-0245)

▪ Auprès du cabinet BST CONSULTANT - 149, Avenue du Golf - Le Green Park - Bâtiment A - 34670 BAILLARGUES, une consultation pour la formation des élus pour l'année 2022 avec un montant de la journée d'intervention fixé à 980,00 Euros Hors Taxes. Les frais de déplacement sont en suppléments et forfaitisés à 90,00 Euros Hors Taxes par journée de formation.

Etant précisé d'une part, que la(les) date(s) de formation prévue(s) sur l'année 2022 sera(ont) convenue(s) d'un commun accord entre les deux parties et que les thèmes proposés seront à choisir parmi les suivants :

- Les finances publiques locales ;
- Urbanisme : La mise en œuvre des nouvelles règles relatives à « zéro artificialisation des sols » ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

Et d'autre part, que la formation relative au « Plan Communal de Sauvegarde » sera sous-traitée par la société PREDICT SERVICE pour un montant de 1 500,00 Euros Hors Taxes et qu'elle sera facturée à la collectivité à ce même tarif.

(Décision n° 2022-0246)

▪ Auprès de l'association LESARTS PROD, sise 26 Rue Odilon Redon, 66000 PERPIGNAN, représentée par sa Présidente Madame Juliette CASTANO, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion du spectacle pour enfants « Le kidnapping du Père Noël » qui aura lieu Dimanche 11 Décembre 2022, au cinéma l'Elysée à LIMOUX, pour un montant de 1 649 Euros.

(Décision n° 2022-0249)

▪ Auprès de la Compagnie MINIBUS dont le siège social est situé 124 rue Alphonse Allais, 34070 MONTPELLIER, représentée par son Président Monsieur Jacques TOUATI, une représentation théâtrale qui aura lieu salle Louis Costes à LIMOUX, le Lundi 3 Octobre 2022, à l'occasion de l'Opération « Code de Bonne Conduite » 2022, pour un montant de 1 300 Euros.

(Décision n° 2022-0250, qui n'a pas donné lieu à réalisation)

▪ Auprès de la SAS GROUPE RETIF dont le siège social est situé Immeuble Twins 1 – BP 157 – 679, Avenue du Docteur LEFEBVRE – 06272 VILLENEUVE-LOUBET Cedex, une consultation pour la fourniture et la livraison de « mange-debout » pliants pour le service culturel de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 408,50 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0252)

- Auprès de la société SBX INFORMATIQUE – 30, Avenue Fabre d’Eglantine – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture de matériels informatiques divers dans le cadre du socle numérique pour les écoles élémentaires de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 59 553,00 € Hors Taxes
(Décision n° 2022-0254)

- Auprès de l’Association du Griffon, dont le siège social est situé 3 Lieutenant Auguste Rames, 34700 LODEVE, représentée par sa Présidente Madame Anne-Laure MICHEL, un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle à l’occasion d’un concert d’AQUELES CLAPAS BAND qui aura lieu le Samedi 15 Octobre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 3 430,86 €.
(Décision n° 2022-0255)

- Auprès de Madame Lise VILLIERS, demeurant 8 Rue du Lavoir, 11200 BIZANET, un contrat de vente pour le spectacle « Noël dans les tuyaux » qui aura lieu le Dimanche 18 Décembre 2022, au cinéma l’Elysée à LIMOUX, pour un montant de 930 €.
(Décision n° 2022-0256)

- Auprès de la société AUDIO SEPT – 510, Boulevard Gay Lussac – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture de décorations lumineuses extérieures dans le cadre des Fêtes de Noël et du Nouvel An de la Commune de LIMOUX pour l’année 2022, pour un montant s’élevant à la somme de 5 800,00 € Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0258)

- Auprès de l’Association TARABASTAR, représentée par son Président Monsieur Marc PELOUS, un contrat de vente du droit d’exploitation d’un spectacle pour un concert qui aura lieu le Samedi 15 Octobre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 350,00 €.
(Décision n° 2022-0259)

- Auprès de la formation musicale LA BANDA DE LIMOS, représentée par son Président Monsieur Florian ROBLES, demeurant 52 chemin de Lacanal, 11300 LIMOUX, un contrat de vente du droit d’exploitation d’un spectacle à l’occasion d’un concert qui aura lieu le Samedi 15 Octobre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 800 €.
(Décision n° 2022-0260)

- Auprès de l’ASSOCIATION COMPAGNIE ATROPOS, sise 24 Route de La Digne 11300 LIMOUX, représentée par sa Présidente Madame Nicole MARSOL, un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle à l’occasion de la pièce de théâtre « Le Noël de Marie Petiet » qui aura lieu Mercredi 21 Décembre 2022, au cinéma l’Elysée à LIMOUX, pour un montant de 2 200 €.
(Décision n° 2022-0261)

- Auprès de l’Association Prévention Routière, dont le siège social est situé 56 Avenue Bunau Varilla, Les 4 Chemins, 11000 CARCASSONNE, représentée par Madame Gisèle MARTINEZ, l’intervention qui a eu lieu dans différents établissements scolaires, les 3, 4 et 6 Octobre 2022, à l’occasion de l’Opération « Code de Bonne Conduite » 2022, pour un montant de 1 300 €.
(Décision n° 2022-0262)

- Auprès de la SARL Aude Literie – 2, Rue de l’usine – FA – 11260 VAL DU FABY, une consultation pour la fourniture et la livraison de rouleaux de ouate pour les décorations implantées sur la Commune de LIMOUX durant les Fêtes de Noël et du Nouvel An, pour un montant total s’élevant à la somme de 1 870,00 € Hors Taxes.

Etant également précisé qu'en cas de besoin imprévu, le service Culturel se réserve la possibilité de commander des rouleaux de ouate 200 gr lèze 260 cm 30 mètres complémentaires au tarif unitaire de 170,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0263)

▪ Auprès de la société ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES dont le siège social est situé 16, Avenue de la Gardie – 34510 FLORENSAC, une consultation pour la fourniture et la livraison de barrières de voirie (type barrières Vauban 2 mètres 14 barreaux) pour les services techniques de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 450,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0264)

▪ Auprès de l'Atelier Coquelicot représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, demeurant 1 Chemin des Bausses, 11300 VILLELONGUE D'AUDE, un contrat de prestation de service, à l'occasion de la manifestation « Vendanges en fête », qui se déroulera le Samedi 15 Octobre 2022, pour un montant de 200 Euros.

(Décision n° 2022-0267)

▪ Auprès de « Mon Courtier Energie » – Agence de Toulouse – 1, Impasse de Louradou – 31180 ROUFFIAC TOLOSAN un marché public ayant pour objet une mission d'accompagnement à la mise en œuvre du Décret Tertiaire de la Commune de LIMOUX et ce dans les conditions déterminées ci-après, à savoir :

- 1^{ère} étape : Préparation à la première déclaration avec un montant fixé à 850,00 Euros Hors Taxes par unité foncière ;
- 2^{ème} étape : Les déclarations annuelles et le suivi avec un montant fixé à 300,00 Euros Hors Taxes par compteur (récurrent à partir de 2023).

Etant précisé, que cette prestation de service pour la 2^{ème} étape uniquement est conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2023, renouvelable 2 fois soit au maximum jusqu'au 31 Décembre 2025 ou dans la limite de 40 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0269)

▪ Auprès de la SCOP S.A. LIBRICIEL – 140, Rue Aglaonice de Thessalie – 34170 CASTELNAU-LE LEZ, un marché pour la mise en œuvre d'une solution pour la dématérialisation et la gestion du courrier (de toutes natures) de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 12 205,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Conduite de projet, cadrage et suivi administratif pour 3 600,00 Euros Hors Taxes ;
- Mise en œuvre initiale (libriciel **WebGFC**) et formations pour 6 855,00 Euros Hors Taxes ;
- Coût d'exploitation annuels (maintenance et support) pour 1 750,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0270)

▪ Auprès de SY-DEL FORMATION – 3, Impasse des Lavandes – 30250 ASPERES, un marché public ayant pour objet une prestation de service relative à une mission d'accompagnement managérial des encadrants de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 15 660,00 Euros nets de TVA (pour 13 journées d'intervention à 980,00 Euros nets soit 12 740,00 Euros nets et des frais de déplacement et de nuitée pour 2 920,00 Euros nets).

(Décision n° 2022-0271)

▪ Auprès de la SAS PYRAGRIC INDUSTRIE – 639, Avenue de l'Hippodrome – B.P. 110 – 69141 RILLIEUX CEDEX, une consultation pour la fourniture et le tir de feux d'artifice pour les Fêtes de Noël et du Nouvel An, prévus le 23 Décembre 2022 ainsi que le 30 Décembre 2022 sur le clocher de l'Eglise Saint Martin de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 666,67

€uros Hors Taxes (soit 1 833,33 €uros Hors Taxes le feu d'artifice comprenant : le prêt du matériel de tir, le fourniture et le transport des artifices, les frais d'assurance et la mise à disposition d'artificiers qualifiés).

(Décision n° 2022-0272)

▪ Après de l'ASSOCIATION KBKC, sise 2155 Route du Quercy Blanc 82270 MONTPEZAT DE QUERCY, représentée par sa Présidente Madame Christelle Boyé Contard, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la prestation de « Mamz'Elle Bee Jazzy Noel en duo » qui aura lieu Dimanche 18 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 900 €uros.

(Décision n° 2022-0273)

▪ Après de l'ASSOCIATION KBKC, sise 2155 Route du Quercy Blanc 82270 MONTPEZAT DE QUERCY, représentée par sa Présidente Madame Christelle Boyé Contard, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la prestation de « Mamz'Elle Bee & The Boyz » qui aura lieu Vendredi 30 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 950 €uros.

(Décision n° 2022-0274)

▪ Après de MATRISSE PRODUCTIONS, sise 28 Rue Edmond Guyaux, 31200 TOULOUSE, représenté par son gérant Monsieur Joseph ALLEMANDOU, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une prestation de la « Fanfare Lutins Crétins » qui aura lieu le Samedi 24 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 688 €uros.

(Décision n° 2022-0275)

▪ Après de ULYSSE MAISON D'ARTISTES, dont le siège social se trouve 6 Rue de Clermont 46100 FIGEAC, représenté par son Gérant Monsieur Nicolas DUFLANC, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert de SIDI WACHO qui aura lieu le Samedi 15 Octobre 2022 à 22 h 30, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 4 999,65 €uros.

(Décision n° 2022-0276)

▪ Après de la COMPAGNIE COLINE, sise 2 Place G. Brassens, 34590 MARSILLARGUES, un contrat de vente pour le spectacle « Tim et le secret de Noël » qui aura lieu le Samedi 10 Décembre 2022, au cinéma l'Elysée à LIMOUX, pour un montant de 1 010 €uros.

(Décision n° 2022-0277)

▪ Après de ORPHEON PRODUCTION, sise 24 Route du Presbytère, lieu-dit Sayrac, 31340 VILLEMUR SUR TARN, représentée par sa Présidente Madame Carole JOUTEAU, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour un concert de la Fanfare Boule de Notes qui aura lieu Dimanche 28 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 2 000 €uros.

(Décision n° 2022-0278)

➤ **J'ai accepté :**

▪ La proposition financière établie par PLUG' Architecture – Architectes Associés dont le siège social est situé 1, Avenue Maréchal Foch - 11000 CARCASSONNE, relative à une mission pour la réalisation d'un dossier graphique d'aménagement ainsi que la réalisation d'une Demande d'Autorisation de Créer, d'Aménager ou de Modifier (DACAM), dans le cadre de la création de la Maison Administrative « Colette LAGOUTTE » sise 22 et 24, Rue des Augustins à LIMOUX, et ce pour un montant s'élevant à la somme de 1 500,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0158)

▪ La proposition financière établie par PLUG' Architecture – Architectes Associés dont le siège social est situé 1, Avenue Maréchal Foch - 11000 CARCASSONNE, relative à une mission pour la réalisation d'un dossier de faisabilité jusqu'au dossier de Permis de Construire dans le cadre d'un projet de création d'un dojo pour le Judo Club Limouxin, sis Rue des Roseaux à LIMOUX, et ce pour un montant s'élevant à la somme de 20 879,32 €uros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0159)

▪ La proposition commerciale établie par le GROUPE Sud Véhicules Industriels Service – S.V.I.S – 8, Rue Pierre-Gilles DE GENNES – ZAC du PUECH – 34420 PORTIRAGNES, relative à la réparation du tractopelle utilisé par les agents des services techniques de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 12 949,16 €uros Hors Taxes. (Décision n° 2022-0165)

▪ La proposition technique et financière établie par la société BODET CAMPANAIRE – Agence Campanaire Sud-Ouest – 4, Rue du Parc Industriel Euronord – 31150 BRUGUIERES, relative à la remise en état de la partie électrique de la Cloche N° 3 installée à l'Eglise Saint Martin de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme 1 963,00 €uros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0166)

▪ Le nouveau Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) proposé par la SAS NICOLAS ENTRETIEN – 257, Rue Pierre Pascal Fauvelle – BP 82 0073 – 66011 PERPIGNAN Cedex, titulaire du Lot N° 2 – Papier et jetables divers du marché relatif à la fourniture de produits d'entretien pour l'année 2022, suite à une forte augmentation des coûts de production de ses fournisseurs car en effet, l'économie mondiale traverse une période inflationniste sans précédent impactant de nombreuses chaînes d'approvisionnement (matières premières, énergies, emballages et transport).
(Décision n° 2022-0173)

▪ La proposition commerciale et notamment le contrat de service fixe internet mobile établi par la SAS CONEXIO TELECOM – 385, Boulevard Robert Koch – 34500 BEZIERS, relatif à la souscription d'un abonnement de service téléphonique mensuel (Trunk Sip 20 canaux illimités fixe + mobile France + Fixe 70 destinations) nécessaire et indispensable au bon fonctionnement de la nouvelle solution de téléphonie fixe sur IP mise en place à la Mairie et ses sites annexes et pour un coût mensuel s'élevant à la somme de 500,00 €uros Hors Taxes.

Etant également précisé que cet abonnement est conclu pour une période de 18 mois non renouvelable, à savoir du 1^{er} Juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

(Décision n° 2022-0184)

▪ La proposition commerciale établie par la SAS ITHEA CONSEIL dont le siège social est situé 21, Rue du Faubourg Saint-Antoine – 75011 PARIS, relative à la souscription d'un abonnement et la réalisation d'un « Profil Croisé » pour la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 2 400,00 €uros Hors Taxes par an.

Etant précisé que l'abonnement démarre à compter de l'enregistrement par ce titulaire de la commande, pour une durée d'un an. Cet abonnement sera tacitement reconduit pour une période d'un an, sauf résiliation par la collectivité trois mois avant l'expiration de la période en cours.

(Décision n° 2022-0202)

▪ Les propositions commerciales établies par la société L'AGENCE dont le siège social est situé Rue du Mas de Grille – 34438 SAINT JEAN DE VEDAS, relatives à la promotion de l'ensemble des manifestations et animations estivales prévues sur le territoire de la Commune de LIMOUX (marchés nocturnes) mais également qu'elle désire organiser la Tournée été l'Indépendant en tant

que ville étape le 19 Juillet 2022, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 7 725,54 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Tournée été Indep Aude – Ville étape le 19/07/2022 pour 1 200,00 Euros Hors Taxes ;
- Promotion animations estivales (marchés nocturnes organisés tous les mardis soir de Juillet et Août 2022) pour 6 525,54 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0203)

▪ La nouvelle proposition financière établie par l'EURL COCORICO COMMUNICATION – 14, Rue Albert Tomey – 11000 CARCASSONNE, dans le cadre d'une prestation de service complémentaire relative à une mission pour la création d'identité (mise en place d'une charte graphique pour des besoins publicitaires complémentaires tels que notamment des dépliants 3 volets, des chemises à rabats, des cartes de correspondance et autres voiles sur pied croisillon) pour l'Espace « Colette LAGOUTTE » sis 22-24, Rue des Augustins à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 250,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0204)

▪ Les nouvelles propositions commerciales établies par la SARL TOTAL PREPRESS – T2P NUMERIC - Z.A. Coste Galiane – 11600 CONQUES SUR ORBIEL, relatives à la conception et la fourniture de besoins publicitaires complémentaires (dépliants 3 volets, des chemises à rabats, des cartes de correspondance et voiles sur pied croisillon) pour l'Espace « Colette LAGOUTTE » sis 22-24, Rue des Augustins à LIMOUX et pour un montant total s'élevant à la somme de 2 342,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Impression Chemises à rabats pour 1 189,00 Euros Hors Taxes ;
- Impression Dépliants 3 volets et cartes de correspondance pour 533,00 Euros Hors Taxes.
- Impression Voiles sur pied croisillon (kakemono) pour 620,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0205)

▪ Les propositions commerciales établies par la société MUSIKER EVENTS – 15, Rue des Halles – 75001 PARIS, relatives à la location, le montage et le démontage d'attractions foraines installées sur la Place de République de LIMOUX durant les Fêtes de Noël et du Nouvel An (Période allant du 1^{er} Décembre 2022 jusqu'au 02 Janvier 2023), pour un montant total s'élevant à la somme de 53 300,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Location d'une piste de luge (sans animateur) pour 23 300,00 Euros Hors Taxes ;
- Location « Le train de Noël » (avec animateur) pour 30 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0215)

▪ La proposition commerciale établie par la SAS JUMELLE – 26, Rue Jean MERMOZ – 11300 LIMOUX, relative à la fourniture et la livraison de sable de Bram 0/2 pour le manège du Centre Equestre de Ninaute de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 497,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0217)

▪ La proposition commerciale établie par la société L'AGENCE dont le siège social est situé Rue du Mas de Grille – 34438 SAINT JEAN DE VEDAS, relative à un plan de partenariat promotionnel pour la Foire au Gras 2022, pour un montant s'élevant à la somme de 2 500,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0222)

▪ Les propositions commerciales établies par la SAS VDS LANGUEDOC BACKLINE & PIANOS – 17, Rue des Entrepreneurs – 34410 SAUVIAN relatives à la location d'instruments de musique pour les concerts organisés à l'Ile de Sournies de LIMOUX dans le cadre de l'Année DELTEIL, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 640,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0226)

▪ La proposition financière établie par l'EURL NLC DECO – 2A, Rue des Forges – 76680 SAINT SAËNS, relative à la fourniture et la livraison de statues en résine pour les Fêtes de Noël et du Nouvel An de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 7 101,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0228)

▪ La proposition commerciale établie par la société CABRIE DEMENAGEMENT – Z.I La Devèze – 31 Bis, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, relative au déménagement des meubles de divers bureaux, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0230)

▪ Le nouveau contrat proposé par la S.A.S BODET CAMPANAIRE dont le siège social est situé 19, Rue de la Fontaine – CS 30001 – 49340 à TREMENTINES, relatif à la maintenance des équipements de l'installation campanaire de l'Eglise Saint Martin de LIMOUX.

Etant également précisé dans un premier temps, que ce contrat de maintenance prendra effet le 1^{er} jour du mois de sa signature. Qu'il est conclu pour l'année civile en cours. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois au moins avant son échéance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, il se reconduit, au 1^{er} Janvier de l'année suivante, pour une durée d'une année civile, dans la limite de trois reconductions au total.

Puis dans un second temps, que le prix des prestations de maintenance de l'installation est fixé forfaitairement à la somme révisable de 350,00 Euros Hors Taxes par an.

(Décision n° 2022-0231)

▪ (Décision n° 2022-0233 annulée et remplacée par la Décision n° 2022-0253)

▪ La proposition commerciale établie par la société L'AGENCE dont le siège social est situé Rue du Mas de Grille – 34438 SAINT JEAN DE VEDAS, relative à la mise en place d'un plan de partenariat promotionnel pour les initiatives municipales de la Commune de LIMOUX pour l'année 2022, pour un montant s'élevant à la somme de 10 517,15 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0238)

▪ La proposition commerciale établie par la S.A.R.L AKTER – Courtapla – 11300 FESTES ET SAINT-ANDRE, relative à la réfection et la remise en état des chemins ruraux des hameaux de Arce et de Vendémies à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 625,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0239)

▪ La proposition commerciale établie par le cabinet OCCI CONSEIL – Magalie PALERMO – 30, Rue Mignard – 34410 SERIGNAN, relative à la mise en place d'une analyse rétrospective et prospective du Budget Principal de la Commune de LIMOUX et d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I), pour un montant total s'élevant à la somme de 9 900,00 Euros nets (TVA non applicable).

(Décision n° 2022-0247)

▪ Les propositions commerciales établies par la société MANULOC – Agence MANULOC OUEST TOULOUSE OUEST – 10, Rue Gustave Eiffel – 31140 AUCAMVILLE, relatives à la réparation des deux chariots élévateurs utilisés par les agents des services techniques de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 157,36 €uros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0251)

▪ La proposition commerciale établie par la société BRYN – ZA Lafitte – 13, Allée de la Gravière – 31620 BOULOC, relative à la location d'une balayeuse pour le service Voirie/Nettoisement de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 4 141,46 €uros Hors Taxes (comprenant le tarif de location, un jeu de balais neufs et le convoyage Aller/Retour).

Etant précisé dans un premier temps que cette location commence à partir du 02 Septembre 2022 pour une durée de deux semaines soit jusqu'au 16 Septembre 2022.

Puis dans un second temps, qu'en fonction du délai de réparation de la balayeuse défectueuse, la collectivité de réserve le droit de rallonger la période de location en fonction des coûts suivants :

- Pour une journée : 250,00 €uros Hors Taxes ;
- Pour une semaine : 1 250,00 €uros Hors Taxes et/ou 750,00 €uros Hors Taxes (tarif préférentiel) ;
- Pour deux semaines : 2 300,00 €uros Hors Taxes ;
- Pour trois semaines : 3 000,00 €uros Hors Taxes ;
- Pour un mois : 3 400,00 €uros Hors Taxes.
- La durée d'utilisation moyenne pour ces tarifs est de 35 heures par semaine. Le tarif de l'heure supplémentaire s'élevant à 38,00 €uros Hors Taxes.

(La présente décision annule et remplace la Décision du Maire N° 11-206-2022-0233 en date du 06 Septembre 2022, reçue en Préfecture de l'Aude le 09 Septembre 2022)
(Décision n° 2022-0253)

▪ Les propositions commerciales établies par la société PHM – Groupe KFLD – Chemin de Saint Jacques – 32200 GISCARO, relatives à l'acquisition d'une machine à tracer nouvelle génération pour le Complexe de l'Aiguille de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 870,00 €uros Hors Taxes, se détaillant de la façon suivante :

- Machine à tracer STADELITE B nouvelle génération pour 1 520,00 €uros Hors taxes ;
- Blanc à tracer / peinture concentrée pour 1 350,00 €uros Hors Taxes (soit 3,75 €uros Hors Taxes le Kg).

(Décision n° 2022-0257)

▪ La proposition commerciale établie par la société GRAND SUD DESAMIANTAGE – 35 Bis, Route des Corbières – 11800 TREBES, relative au désamiantage complémentaire dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école maternelle Jacques PREVERT de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 29 351,99 €uros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0268)

➤ **J'ai signé :**

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la SAS ROBERT – 22, Rue de la Gare – 11250 POMAS, titulaire du Lot N° 3 – Eclairage Public du marché de travaux pour l'aménagement VRD de la Route de Chalabre – Tranche 2, pour un montant de + 6 573,02 €uros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 de + 12,10 %.
(Décision n° 2022-0164)

- Un Avenant de Transfert avec la Société d'Importation Leclerc – SIPLEC – 26, Quai Marcel Boyer – CS 10027 – 94859 IVRY-SUR-SEINE Cedex, suite à la reprise des comptes carburants gérés par le Centre E. LECLERC de LIMOUX, titulaire du Lot N° 1 – Gazole, du Lot N° 2 – Sans Plomb 95, du Lot N° 3 – Sans Plomb 98 et du Lot N° 4 – Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) dans le cadre de l'accord-cadre mono-attributaire (un seul titulaire par lot), à bons de commande, relatif à la fourniture de carburant pour l'année 2022.

Etant précisé d'une part, que le transfert de l'accord-cadre sera effectif à compter du 1^{er} Septembre 2022 et ce pour une période allant jusqu'au 31 Décembre 2022, d'autre part, que la Société d'Importation Leclerc – SIPLEC s'engage à respecter les obligations de l'ancien titulaire conformément aux conditions fixées lors de la notification de l'accord-cadre. Que les coordonnées bancaires (RIB) pour le paiement des factures se trouvent modifiées ainsi que certaines conditions commerciales obligatoires telles qu'un abonnement unique de 2,50 Euros Hors Taxes par Carte Carburant Pro E. Leclerc et par mois permettant un accès à l'ensemble de son réseau, à savoir à ce jour : 705 stations-service du réseau E. Leclerc ainsi que sur le réseau SHELL (86 stations) et BP (281 stations).

(Décision n° 2022-0176)

- Une convention tripartite entre la Communauté de Communes du Limouxin, la Commune de COUIZA et la Commune de LIMOUX ayant pour objet l'établissement et la définition des futures modalités selon lesquelles le chef de projet Petites Villes de Demain interviendra pour le compte des collectivités dans le cadre de ses prochaines missions, ainsi que tous les autres documents qui seront liés à l'exécution de ladite convention.

Etant précisé dans un premier temps que cette convention sera conclue pour toute la durée du programme Petites Villes de Demain soit jusqu'en Mars 2026, que cette dernière prendra effet au démarrage de la mission du chef de projet et qu'elle pourra être reconduite le cas échéant.

Puis dans un second temps, que le chef de projet P.V.D demeurera sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Limouxin. Que les prestations objet de ladite convention seront effectuées pour le compte des communes cocontractantes et que les services de cet Établissement Public de Coopération Communale (E.P.C.I) se conformeront aux demandes de celles-ci dans le strict respect du cadre fixé et défini.

Et enfin dans un troisième temps, que la Communauté de Communes du Limouxin facturera le coût de la prestation à la collectivité cocontractante selon les modalités suivantes :

- En sa qualité d'employeur, la Communauté de Communes versera au chef de projet l'ensemble des éléments constituant sa rémunération ;
- Elle percevra également l'intégralité des subventions versées par l'ANCT et/ou la Banque des Territoires destinées au financement de la mission de ce chef de projet P.V.D.
- Que le coût résiduel ou reste à charge (salaires bruts et charges moins les subventions perçues) sera facturé par la Communauté de Communes de la façon suivante :

- Commune de LIMOUX : 90 %
- Commune de COUIZA : 10 %

Sachant que conformément à la procédure d'achat instaurée par la Commune de LIMOUX, cette collectivité envisage de conclure et de définir cette prestation de service sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à la somme de 90 000 € Hors Taxes pour toute la durée de la convention.

(Décision n° 2022-0194)

- La convention financière relative à une participation pour une prestation complémentaire au transport scolaire devant intervenir entre La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et la Commune de LIMOUX ainsi que toutes les autres pièces (Avenants) modifiant ladite convention.

Etant précisé dans un premier temps que la convention prend effet à compter du 02/09/2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022 et que la consistance des services correspond précisément à la desserte des écart Avenue du Lauragais à LIMOUX.

Puis dans un second et dernier temps, que cette convention est conclue sans indemnité financière pour la collectivité car la prise en charge des élèves est réalisée sous réserve de places disponibles sans modification du service initial régional.

(Décision n° 2021-0206)

- Un Avenant N° 1 relatif à une diminution du montant des travaux avec la SAS ENTREPRISE CHAUVET TP – 21, Z.I Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, titulaire du marché de travaux relatif au désamiantage et à la déconstruction d'un îlot de bâtiments situé entre la Rue de l'Orme et la Rue Barberouge à LIMOUX, pour un montant de – 15 406,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 de – 16,27 %.

(Décision n° 2022-0248)

- Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la SAS S.A.C.M.A – ZA de Sautès – Rue de l'Industrie – 11800 TREBES, titulaire du Lot N° 1 – Désamiantage – Couverture bac acier – Panneaux translucides – Serrurerie – Menuiseries métalliques du marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX, pour un montant de 7 245,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 de + 2,71 %.

(Décision n° 2021-0265)

- Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la SCOP ABADIE – 29, Avenue Oscar Rougé – 11300 LIMOUX, titulaire du Lot N° 3 – Isolation par l'extérieur - Peinture du marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX, pour un montant de 3 600,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 de + 3,61 %.

(Décision n° 2021-0266)

➤ **J'ai modifié :**

- Dans le cadre du marché de travaux ayant pour objet la rénovation énergétique de l'école maternelle Jacques PREVERT à LIMOUX et plus précisément sont LOT N° 3 – Menuiseries Alu, pour lequel la SCOP RICHARD – 12, Avenue Thomas Edison – Z.A L'Arnoulette – 11000 CARCASSONNE a été désigné titulaire, j'ai modifié la solution choisie initialement, à savoir la variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur relative à une plus ou moins-value pour le remplacement de petits bois rapportés par mise en place de petits bois incorporés aux menuiseries pour un montant total de 132 662,00 Euros Hors Taxes, par le procédé pour des menuiseries alu définies dans la solution de base et pour un montant total s'élevant à la somme de 134 876,00 Euros Hors Taxes.

La plus-value issue de ce changement s'élève à la somme de + 2 214,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0218)

Arrivée de Monsieur Jean-Marie AMIGUES pendant la lecture des décisions, sa procuration à Madame Marie-Ange LARRUY tombe.

Monsieur le Maire expose qu'une motion lui a été adressée, en temps et en heure, par Madame Marie-Ange LARRUY. Il autorise Madame Marie-Ange LARRUY à la présenter.

01. Motion contre la hausse du tarif des énergies.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Madame Marie-Ange LARRUY

**1. Domaine de Ninaute – Commune de LIMOUX
Avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition du centre de loisirs Robert BADO**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

2. Avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public portant production et distribution de l'eau potable.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL -
Monsieur Maxime BOT

3. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYADEN.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE –
Monsieur Pierre BAC

4. Détermination des dates d'ouverture des commerces le dimanche durant l'année 2023.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

5. Règlement communal d'aide individuelle aux sportifs de haut niveau.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD –
Monsieur Christophe BACHERE – Monsieur Maxime BOT

6. Attributions de subventions – Règlement façades.

VOTE :

Pour : 31 – Mr Gilbert AUPIN et Mr José NAVIO ne prennent pas part au vote
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Gilbert AUPIN

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Association « Les Joyeux Limouxins ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

8. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Association « Football Vétérans Limoux ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de la Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie-Tunisie-Maroc » (FNACA)

VOTE :

Pour : 29
Contre : 4 - Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales de la commune de Limoux.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Pierre ROUQUAIROL

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Association « Médiation et accompagnement pour les demandeurs d'asile dans l'Aude » (AMADA).

VOTE :

Pour : 29 – Mme Marie-Ange LARRUY ne prend pas part au vote
Contre : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Anne-Marie CLERGUE –
Monsieur Maxime BOT

12. Attributions de subventions aux Associations Sportives 2022.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

13. Attributions de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Caroline MARTY-FONTANET

14. Demandes de subventions auprès de l'ETAT (DDTM Fonds Barnier) et de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de travaux de protection des bâtiments communaux au risque inondation.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN

15. Demande de subvention auprès de l'ETAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, dans le cadre des travaux de piétonisation de la rue Saint Victor.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN –
Monsieur Pierre BAC

16. Demandes de subventions auprès de l'ETAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre des travaux de rénovation de la Place de la République à LIMOUX.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN –
Monsieur Maxime BOT

17. Demandes de subventions auprès de l'ETAT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023, de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre des travaux d'aménagement route de Pieusse à LIMOUX.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN –
Monsieur Maxime BOT

18. Demande de subvention auprès du Fonds régional d'aide à la restauration pour les musées 2023, dans le cadre de la restauration de la toile et du cadre : « Blanchisseuses » de Marie Petiet.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

19. Demandes de subventions auprès de l'ETAT, de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde.

VOTE :

Pour : 29
Contre : 4 - Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

20. Demandes de subventions auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Toques et Clochers 2023 ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

21. Demandes de subventions auprès de l'EUROPE, de l'ETAT, de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, du Département de l'AUDE, et de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques dans le cadre du Festival NAVA 2023.

VOTE :

Pour : 31
Contre : 2 - Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Christophe BACHERE
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

22. Demande de subvention auprès de l'ETAT, dans le cadre de la 21^{ème} Edition de l'Opération « Bonne Conduite ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

**23. Convention Commune de LIMOUX / SIVOM des Eaux du Limouxin
Remboursement de frais**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

**24. Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) –
Programmation 2022 – Contributions financières de la Commune.**

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ –
Monsieur Maxime BOT

**25. Conventions de mise à disposition de véhicules de service de la Commune avec les agents
bénéficiaires.
Modification de la délibération n° 2020/13 en date du 7 Décembre 2020.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

**26. Convention Commune de LIMOUX / Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aude
Adhésion et mise à disposition d'un local communal.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**27. Convention Commune de LIMOUX / Caisse d'Allocation Familiale de l'Aude
Mise à disposition de locaux communaux.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**28. Convention Commune de LIMOUX / Association OC'TEHA
Mise à disposition de locaux communaux.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**29. Convention Commune de LIMOUX / Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aude
Mise à disposition de locaux communaux.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**30. Convention Commune de LIMOUX / Institut Médiation Aude.
Mise à disposition de locaux communaux.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**31. Convention Commune de LIMOUX / C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
Mise à disposition de locaux communaux.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**32. Convention Commune de LIMOUX / Société TEREGA
Passage d'une canalisation de transport de gaz naturel sur le Pont Vieux à LIMOUX.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

- 33. Convention Commune de LIMOUX / Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude**
Constitution d'un groupement de commandes dans le cadre d'une étude conjointe « Gestion des eaux pluviales d'assainissement pluvial ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

- 34. Convention Commune de LIMOUX / Association "Cinem'Aude-VAP"**
Concession d'utilisation des locaux et des installations du cinéma l'Elysée.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

- 35. Convention Commune de LIMOUX / Département de l'AUDE / Collège Joseph Delteil / Association Voix Ô Pays.**
Mise à disposition de locaux.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

**36. Renouvellement Convention Commune de LIMOUX / Académie de Montpellier
Mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (E.N.T.)**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Magalie BERLIOZ

37. Dénomination de la voie située sur les parcelles cadastrées section BV n^{os} 238, 241, 243, 245, 247 et BX n° 98 sises lieu-dit Prat Diches à LIMOUX.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

38. Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CY n° 95.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

39. Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section DK n° 30 et d'une partie de la parcelle cadastrée section DK n° 23.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

40. Modification du tableau du personnel avec effet du 12 Octobre 2022.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

41. Rapport annuel du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Eaux du Limouxin - Année 2021.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND- Monsieur Albert NADAL

42. Rapport annuel de la Communauté de Communes du Limouxin - Année 2021.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

43. Rapport annuel sur la Délégation du Service Public de la Fourrière pour véhicules automobiles et autres - Année 2021.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

44. Rapport annuel sur le Service Public de Distribution d’Energie Electrique - Année 2021.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

45. Rapport annuel de la Convention de Concession pour le Service Public de Distribution de Gaz - Année 2021.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

46. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets - Année 2021.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

47. Rapport annuel sur la Délégation du Service Public de la production d'Eau Potable – Année 2021.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND- Monsieur Albert NADAL

48. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau – Année 2021.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND- Monsieur Albert NADAL

**49. Norme Comptable
Adoption du Règlement Financier**

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**50. Décisions Modificatives
Budget Principal**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**51. Inscriptions Budgétaires - Section de Fonctionnement
Exercice 2022.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 Heures.

Fait en Mairie, LIMOUX le 12 OCTOBRE 2022

LE MAIRE,

Pierre DURAND